

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mardi 24 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Au titre de ces mesures, ont été adoptés le décret fixant les modalités de recrutement sur titre, d'emploi et d'avancement de personnels spécialistes dans l'administration des Eaux, Forêts et Chasse ainsi que ceux relatifs à la réglementation des frais de justice et aux émoluments du service public au titre de l'aide judiciaire.

Il en est de même des textes d'application des lois n° 2022-04 du 16 février 2022 sur l'hygiène publique et n°2022-14 du 19 Juillet 2022 portant orientation agricole, sécurité alimentaire et nutritionnelle en République du Bénin.

Il s'agit de celui relatif aux conditions d'introduction et de mise en marché des additifs alimentaires sur le territoire national ; puis de ceux fixant :

- les modalités d'élaboration, d'adoption et le contenu des schémas d'orientation agricole ;
- les conditions et modalités d'identification, de classement ou de déclassement et de gestion des terres agricoles et des terres à vocation agricole ;
- les modalités d'organisation de la Conférence agricole annuelle.

II- Communications.

Recrutement de 107 agents contractuels de droit public de l'État au titre de l'année 2024.

Ces agents sont appelés à servir, à raison de 32 dans les structures du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique puis de 75 au ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance.

Leur déploiement permettra, pour ce qui est de l'Enseignement supérieur, de combler le déficit généré par la grande mobilité et le départ à la retraite de certaines catégories d'agents notamment au cabinet du ministre, au secrétariat général du ministère ainsi que dans diverses directions techniques.

S'agissant du ministère en charge de la microfinance, les nouveaux agents serviront essentiellement dans les centres d'accueil et de transit des enfants, les centres de formation des personnes en situation de handicap, les centres de promotion sociale des aveugles. S'y ajoutent, le centre d'assistance psychiatrique et le centre de transit des personnes en situation de mendicité de Kpomassè dont le fonctionnement requiert aujourd'hui la mise à disposition d'un personnel qualifié.

III- Mesures individuelles.

Au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, **monsieur Abdel Aziz BIO DJIBRIL** est nommé Directeur général de l'Agence béninoise de Protection civile.

Fait à Cotonou, le 24 décembre 2024,
Le Secrétaire Général du Gouvernement,




Edouard OUIIN-OURO.